

## **CDD SAISONNIER**

Par Kakashisenc, le 14/07/2017 à 10:18

Bonjour,

J'aimerais savoir comment sont paye les heure travaille le 14 juillet par un employe saisonnier , la convention collective de commerce de gros stipule que les heures sont paye au smic et cela vient s'ajouter au salaire mensuel mais j'aimerais savoi si cest aussi le cas pour un CDD saisonnier .

Merci:)

Par Isidore Beautrelet, le 14/07/2017 à 10:40

Bonjour

Désolés nous sommes un forum étudiant et non un forum de conseil juridique.

Cela dit je peux vous conseiller ces deux forums où l'on pourra vous répondre https://www.legavox.fr/

http://forum.tedforum.com/

Par Kakashisenc, le 14/07/2017 à 10:51

Merci pour votre reponse je me rends sur le premier site proposé. Bonne continuation

Par Xdrv, le 14/07/2017 à 10:52

Bonjour,

Je travaille dans un parc d'attraction l'été et la convention collective stipule que l'on renonce à être payé davantage pour travailler les jours fériés, le dimanche, etc

## Par Kakashisenc, le 14/07/2017 à 11:01

Je ne sais pas si on est affilié à la meme convention

## Par Xdrv, le 14/07/2017 à 11:31

Sûrement que non mais bon ça ne m'étonnerait pas que vous ne soyez pas payé davantage

## Par Kakashisenc, le 14/07/2017 à 11:34

Oui mais du coup mon employeur m'a fais travailler 4h au lieu de 7h car aucune livraison n'a eu lieu et donc " il n'a pas besoin de moi " donc du coup au lieu d'avoir une semaine a 36h45 j'aurai 33h45 ou devrais je travailler 3h de plus un autre jour ?